

**LES
CARRÉS**

**2022
22^e édition**

L'essentiel du **DROIT FISCAL**

*Fiscalité des entreprises
Fiscalité des particuliers*

**À jour
de la loi
de finances
pour 2022**

Béatrice et Francis Grandguillot • Vincent Dussart

G*ualino* un savoir-faire de
Lextenso

2022
22^e édition

L'essentiel

du

DROIT FISCAL

Fiscalité des entreprises
Fiscalité des particuliers

Béatrice et Francis Grandguillot • Vincent Dussart

 *Gualino* un savoir-faire de
 Lextenso

LES CARRÉS



Cette collection de livres présente de manière synthétique, rigoureuse et pratique l'ensemble des connaissances que l'étudiant doit posséder sur le sujet traité. Elle couvre :

- le Droit et la Science Politique,
- les Sciences économiques,
- les Sciences de gestion,
- les concours de la Fonction publique.

Béatrice et Francis Grandguillot sont professeurs de comptabilité et de gestion dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Ils sont également auteurs de nombreux ouvrages dans ces matières.

Vincent Dussart est Professeur de droit public à l'Université Toulouse Capitole, Institut Maurice Hauriou (EA 4657).

Des mêmes auteurs, chez le même éditeur :

Collection « En Poche »

- Fiscal, 2022 (en coll. D. Falco).
- Comptable, 2021-2022.
- Analyse financière, 2021-2022.

Collection « Les Zoom's »

- Fiscalité française, 2022 (en coll. D. Falco).
- Comptabilité générale, 2021-2022.
- Exercices de comptabilité générale avec corrigés, 2021-2022.
- Analyse financière, 2021-2022.
- Exercices d'analyse financière avec corrigés détaillés, 2021-2022.
- Comptabilité de gestion, 2021-2022.
- Comptabilité des sociétés, 2022.



© 2022, Gualino, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
ISBN 978-2-297-13211-4

Suivez-nous sur



www.gualino.fr

Contactez-nous gualino@lextenso.fr

PRÉSENTATION

Ce livre présente les *connaissances nécessaires* à la compréhension *du droit fiscal en 2022* (règles fiscales en vigueur, mécanismes de chaque impôt, barèmes, seuils...). Son objectif est d'offrir *une vision claire, structurée et synthétique* de cette matière avec notamment le recours à *des schémas, des tableaux et de nombreux exemples*.

L'ouvrage développe en deux parties :

- ***La fiscalité des entreprises***
- ***La fiscalité des particuliers***

Cette nouvelle édition 2022, entièrement à jour à sa publication, intègre :

- ***la loi de finances pour 2022 ;***
- ***la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 ;***

Elle s'adresse à tous les étudiants des facultés de droit et de sciences économiques, aux étudiants des Licence/Master Comptabilité – Contrôle – Audit (CCA), aux candidats aux examens de l'expertise comptable (DCG et DSCG), aux étudiants des BTS tertiaires et aux étudiants en écoles de Management.

PLAN DE COURS

Présentation	3
---------------------	----------

PARTIE 1

La fiscalité des entreprises

Chapitre 1 – La TVA	17
1 – Le champ d’application	17
■ <i>Les assujettis et les redevables</i>	17
■ <i>Les opérations imposables</i>	17
■ <i>Les opérations exonérées</i>	18
2 – La territorialité	19
■ <i>La livraison de biens meubles corporels</i>	20
■ <i>Les règles de territorialité des prestations de services</i>	20
3 – La TVA collectée	24
■ <i>La base d’imposition</i>	24
■ <i>Les taux de TVA</i>	25
■ <i>Le fait générateur et l’exigibilité de la TVA</i>	26

■ <i>Les obligations des assujettis</i>	29
■ <i>Les règles de facturation et de TVA relatives aux opérations intracommunautaires</i>	30
4 – La TVA déductible	31
■ <i>Les conditions de déductibilité</i>	31
■ <i>Les biens et les services exclus du droit à déduction</i>	32
■ <i>La règle du droit à déduction</i>	33
■ <i>Le droit à déduction sur les opérations autoliquidées</i>	37
5 – Les régimes d'imposition	38
6 – La déclaration et le paiement de la TVA	39
7 – La TVA de groupe	41
Chapitre 2 – Les autres impôts et taxes	43
<hr/>	
1 – Les impôts directs locaux	43
■ <i>La taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	43
■ <i>La taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	44
■ <i>La contribution économique territoriale</i>	45
2 – La taxe sur les salaires	49
■ <i>Les entreprises concernées</i>	49
■ <i>L'assiette et le barème</i>	49
■ <i>La déclaration et le paiement</i>	50
3 – La contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance	52
■ <i>La taxe d'apprentissage et sa contribution supplémentaire</i>	52
■ <i>La contribution à la formation professionnelle</i>	54
4 – La taxe sur les véhicules de sociétés	55
Chapitre 3 – Les droits d'enregistrement relatifs aux actes des sociétés	57
<hr/>	
1 – Les principes généraux	57

2 – La constitution de sociétés	58
■ <i>Les apports purs et simples</i>	58
■ <i>Les apports à titre onéreux</i>	59
3 – Les augmentations du capital, la fusion et la dissolution des sociétés	59
■ <i>L'augmentation de capital : apports purs et simples</i>	59
■ <i>L'augmentation de capital : apports à titre onéreux</i>	60
■ <i>La fusion des sociétés</i>	60
■ <i>La dissolution des sociétés</i>	60
4 – La transformation de sociétés	60
Chapitre 4 – L'imposition des résultats des entreprises (BIC, IS)	63
<hr/>	
1 – Les principales caractéristiques	63
2 – La territorialité	64
3 – Le résultat fiscal	65
4 – Les régimes d'imposition	65
5 – Les obligations de télédéclaration des résultats	68
6 – Les centres de gestion agréés (CGA)	68
■ <i>Les missions des CGA</i>	68
■ <i>Les adhérents des CGA</i>	69
Chapitre 5 – La déductibilité des charges (BIC, IS)	71
<hr/>	
1 – Les principes généraux	71
2 – Le traitement fiscal des charges décaissables	72
3 – Le traitement fiscal des charges calculées	76
■ <i>Les amortissements</i>	76
■ <i>Le suramortissement pour certaines catégories de biens</i>	81
■ <i>Les dépréciations et les provisions</i>	82

- *Le tableau du traitement fiscal des dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions* 85

Chapitre 6 – L'imposition des produits et des stocks (BIC, IS) 91

- 1 – Les principes généraux 91**
- 2 – Le traitement fiscal des produits 92**
- 3 – Les stocks 96**
 - *Définition* 96
 - *Les règles d'évaluation* 96

Chapitre 7 – Le régime des plus ou moins-values professionnelles (BIC, IS) et le régime des brevets et des actifs assimilés 99

- 1 – Les principes généraux des plus ou moins values professionnelles 99**
 - *Le champ d'application* 99
 - *Le calcul de la plus ou moins-value de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles* 100
 - *La qualification fiscale des plus ou moins-values de cession* 100
 - *Le régime fiscal général des plus ou moins-values de cession* 101
 - *L'exonération et l'abattement* 102
- 2 – Les régimes fiscaux particuliers des plus ou moins-values professionnelles 106**
 - *Les indemnités d'assurances ou d'expropriation* 106
 - *Les plus ou moins-values sur cession de titres détenus en portefeuille* 106
 - *Le régime fiscal des parts ou actions d'OPCVM détenues par des sociétés et EIRL soumis à l'IS* 110
- 3 – Le régime optionnel des brevets et des actifs assimilés 112**
 - *Principes* 112
 - *Calcul du ratio nexus* 112

Chapitre 8 – Le calcul et le paiement de l’impôt sur les sociétés	115
1 – Le calcul de l’impôt sur les bénéficiaires	115
■ L’impôt brut	115
■ Le taux réduit d’IS pour les PME	116
■ Les taux d’IS pour les exercices ouverts entre le 1 ^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021	116
■ Le taux d’IS pour les exercices ouverts depuis le 1 ^{er} janvier 2022	116
2 – Le paiement de l’IS et de la contribution sociale	117
■ Les acomptes	117
■ La liquidation du solde de l’IS et de la contribution sociale	118
3 – Les crédits d’impôt	120
Chapitre 9 – Le traitement des déficits fiscaux (BIS, IS)	121
1 – Le report en avant des déficits	121
■ Les sociétés et l’EIRL soumis à l’IS	121
■ Les associés de sociétés relevant de l’IR	122
■ Le traitement fiscal du report en avant des déficits	122
2 – Le report en arrière des déficits	123
■ Principe	123
■ La créance sur l’État	123
■ La déclaration spécifique au report en arrière des déficits	124

PARTIE 2

La fiscalité des particuliers

Chapitre 10 – L’impôt sur le revenu : les principes et le calcul	127
1 – Les principes généraux de l’IR	127
■ <i>Le champ d’application</i>	127
■ <i>Le foyer fiscal</i>	128
■ <i>Le revenu imposable</i>	128
■ <i>La déclaration annuelle</i>	129
■ <i>Le prélèvement à la source (PAS) de l’IR</i>	129
2 – La détermination et le calcul de l’IR	131
■ <i>Les revenus catégoriels soumis au barème progressif de l’IR</i>	131
■ <i>Le revenu brut global</i>	131
■ <i>Le revenu net global</i>	132
■ <i>Le revenu net imposable</i>	133
■ <i>La détermination du nombre de parts</i>	134
■ <i>La technique du quotient familial</i>	134
■ <i>Le barème d’imposition des revenus de 2021 imposables en 2022</i>	135
■ <i>Le calcul de l’impôt brut corrigé</i>	135
■ <i>La décote conjugalisée</i>	137
■ <i>Les charges ouvrant droit à des réductions d’impôt</i>	137
■ <i>Les reprises d’impôt et de plus-values à taux forfaitaire</i>	139
■ <i>Les crédits d’impôt à imputer (CI)</i>	140
■ <i>L’impôt à payer</i>	141
■ <i>La contribution exceptionnelle sur les hauts revenus</i>	142
■ <i>Le plafonnement global des niches fiscales</i>	142

Chapitre 11 – Les revenus catégoriels soumis au barème de l'IR

143

1 – Les traitements, salaires, indemnités, émoluments, pensions et rentes viagères (TS)	143
■ Définition	143
■ Les revenus imposables	144
■ Les exonérations	144
■ La détermination du revenu net catégoriel imposable	145
2 – Les bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC)	147
■ Définition	147
■ Les personnes imposables	147
■ Les revenus imposables dans le régime du réel	147
■ Les revenus imposables dans le régime du micro-BIC	148
■ La déclaration	148
■ Le régime d'exonération temporaire	148
■ L'imputation des déficits	149
3 – Les bénéficiaires des professions non commerciales et revenus assimilés (BNC)	149
■ Définition	149
■ Les personnes imposables	150
■ Les revenus imposables	150
■ Les régimes d'imposition	151
■ La déclaration	151
■ L'imputation des déficits	151
4 – Le bénéficiaire de l'exploitation agricole (BA)	153
■ Définition	153
■ Les personnes imposables	153
■ Les revenus imposables	153
■ Les régimes d'imposition	154
■ La déclaration	154

■ <i>L'imputation des déficits</i>	155
5 – Les revenus fonciers (RF)	155
■ <i>Définition</i>	155
■ <i>Les revenus imposables</i>	155
■ <i>L'exonération</i>	155
■ <i>Les régimes d'imposition</i>	155
■ <i>La détermination du revenu imposable</i>	156
■ <i>La déclaration</i>	156
■ <i>L'imputation des déficits</i>	157
6 – Les revenus de capitaux mobiliers (RCM)	157
■ <i>Définition</i>	157
■ <i>Les exonérations</i>	158
■ <i>L'imposition des RCM</i>	158
■ <i>La déclaration</i>	161
■ <i>L'imputation des déficits</i>	161
7 – Les rémunérations de certains dirigeants de sociétés – article 62 du CGI – (DIR)	163
■ <i>Principe</i>	163
■ <i>Le tableau récapitulatif des rémunérations des dirigeants</i>	163
■ <i>Le régime fiscal concernant l'article 62 du CGI</i>	164
8 – Les plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux (PV)	164
■ <i>Définition</i>	164
■ <i>Les opérations imposables</i>	164
■ <i>Les exonérations</i>	164
■ <i>Le calcul de la plus-value nette globale</i>	165
■ <i>L'imposition des plus-values réalisées</i>	165
Chapitre 12 – Les plus-values immobilières et sur biens meubles	169
<hr/>	
1 – Les plus-values immobilières	169
■ <i>Définition</i>	169

■ <i>Les opérations imposables et les exonérations</i>	169
■ <i>L'imposition</i>	170
■ <i>Les déclarations</i>	172
2 – Les plus-values sur biens meubles	172
■ <i>Le champ d'application</i>	172
■ <i>L'imposition</i>	172
Chapitre 13 – Les contributions sociales	175
<hr/>	
1 – Les caractéristiques	175
2 – La contribution sociale généralisée	176
3 – La contribution au remboursement de la dette sociale	177
4 – Le prélèvement de solidarité	177
5 – Le seuil de recouvrement des contributions sociales	177
6 – Les tableaux récapitulatifs des contributions sociales	178
Chapitre 14 – L'impôt sur la fortune immobilière (IFI)	179
<hr/>	
1 – Le champ d'application	179
■ <i>Les personnes imposables</i>	179
■ <i>Le foyer fiscal</i>	179
■ <i>Le patrimoine immobilier imposable</i>	180
2 – La base imposable	180
3 – La détermination de l'IFI	181
■ <i>Le barème</i>	181
■ <i>La réduction pour dons</i>	182
■ <i>La décote</i>	182
■ <i>Le plafonnement de l'impôt</i>	182
4 – La déclaration et le paiement de l'IFI	183

PARTIE

1

La fiscalité des entreprises

Chapitre 1	- La TVA	17
Chapitre 2	- Les autres impôts et taxes	43
Chapitre 3	- Les droits d'enregistrement relatifs aux actes des sociétés	57
Chapitre 4	- L'imposition des résultats des entreprises (BIC, IS)	63
Chapitre 5	- La déductibilité des charges (BIC, IS)	71
Chapitre 6	- L'imposition des produits et des stocks (BIC, IS)	91
Chapitre 7	- Le régime des plus ou moins-values professionnelles (BIC, IS) et le régime des brevets et des actifs assimilés	99
Chapitre 8	- Le calcul et le paiement de l'impôt sur les sociétés	115
Chapitre 9	- Le traitement des déficits fiscaux (BIS, IS)	121

Chapitre 1

La TVA

La TVA (taxe sur la valeur ajoutée) est un impôt indirect sur la consommation, calculé sur le chiffre d'affaires, collecté par l'intermédiaire de l'assujetti pour le compte de l'État à chaque étape du circuit économique. C'est le consommateur final qui en supporte la charge définitive. La TVA frappe non seulement les activités industrielles, commerciales et artisanales mais aussi certaines activités non commerciales ou agricoles.

1 Le champ d'application

■ Les assujettis et les redevables

Les assujettis sont les personnes qui réalisent une activité économique de manière indépendante à titre habituel et onéreux, quels que soient leur statut juridique, leur situation au regard des autres impôts et la forme ou la nature de leur intervention. *Les redevables* sont des personnes, assujetties ou non, qui acquittent la taxe.

■ Les opérations imposables

Parmi les opérations économiques qui entrent dans le champ d'application de la TVA, on distingue les opérations imposables :

Par nature	<ul style="list-style-type: none">• Les livraisons (transferts de propriété) de biens corporels (meubles et immeubles)• Les prestations de services (travaux immobiliers, conseils, cession de biens meubles incorporels, location, transport...)	réalisées par un assujetti à titre onéreux
Par disposition expresse de la loi	On trouve notamment : <ul style="list-style-type: none">- certaines livraisons à soi-même (LASM) ;- les importations et les acquisitions intracommunautaires ;- les achats de certains produits à des non redevables (alcools, conserves...).	

Par option	<p>Ce sont les opérations <i>normalement exonérées qui peuvent être soumises par option</i> à l'imposition ; dans ce cas, l'assujetti doit remplir les obligations de tout redevable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - locations de locaux nus à usage professionnel ; - opérations bancaires (commissions...) pour une période de cinq ans renouvelable ; - services fournis par des collectivités territoriales (abattoirs...); - livraisons de terrains non à bâtir ; - cessions d'immeubles achevés depuis plus de cinq ans.
-------------------	--

Précisons que *les livraisons de biens immeubles* réalisées par un assujetti à titre onéreux sont intégrées dans le régime de droit commun des livraisons de biens. Ainsi, sont imposables de plein droit :

- les livraisons d'immeubles neufs (qui ne sont pas achevés depuis plus de cinq ans) ;
- les livraisons de terrains à bâtir.

Désormais, *certain cas de livraisons à soi-même sont supprimés*. Il s'agit :

- des LASM de biens affectés aux besoins de l'entreprise lorsque l'assujetti aurait pu déduire intégralement la TVA s'il avait acquis ce bien auprès d'un autre assujetti ;
- des LASM des immeubles neufs non vendus dans les deux ans de l'achèvement (sauf lorsque l'assujetti n'est pas un déducteur intégral).

■ **Les opérations exonérées**

Il s'agit d'opérations entrant dans le champ d'application de la TVA, mais qui sont exonérées par *une disposition législative* :

Nature des opérations exonérées	Conséquences de l'exonération
↓	↓
Exportations Livraisons intracommunautaires Activités médicales, paramédicales et actes d'ostéopathie Activités d'enseignement Certaines opérations bancaires et financières Prestations de services effectuées dans les lieux de vie et d'accueil Prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans assurées par les crèches Locations de locaux nus Assurances	La TVA n'est pas facturée ou collectée sur l'opération exonérée La TVA payée sur les achats de biens et services relatifs à ces opérations n'est pas déductible (sauf pour les exportations et les livraisons intracommunautaires) Assujettissement à la taxe sur les salaires